

AUTORISATION PARENTALE

Pour la saison 2016-2017

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents.

Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander au Juge des enfants ou au Procureur de la République.

L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné(e), le ou la responsable légal(e), Monsieur ou/et Madame

.....
.....

Adresse :

☎ Professionnel :

☎ Domicile :

☎ Autre :

Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de mon enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de sécurité sociale :

Personne à joindre en cas d'urgence :

.....

Fait, à Le :

Signature du / des parents à
Précédée de la mention « lu et approuvé »



LUC Natation
180 avenue Gaston Berger
59000 LILLE

